

2026-124



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juillet 2026 – Délibération n°124

Convocation envoyée,
affichée le : 02/07/2026

Objet : EXTENSION RESEAU ALIMENTATION EN EAU POTABLE – HALTE ENGAYRESQUE

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Yves DOULS

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Florence RAYNAL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - Amandine SAINT-ANTONIN - Bruno PEYRAT - Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir Jean Bastien MAJOREL) - Geoffroy MULLER (a donné pouvoir à Yves DOULS) - René-Paul AVIGNON (a donné pouvoir à Fabrice FRAYSSINET) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Paul BERGONNIER).

**Liste des délibérations
affichée le : 10/07/2026**

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Massegros envisage de procéder à une extension de son réseau d'alimentation en eau potable afin de desservir le lieu-dit « La Halte d'Engayresque ».

Afin de définir les modalités de réalisation de cette opération, le SIAEP sollicite la commune de Sévérac d'Aveyron pour la conclusion d'une convention tripartite associant le SIAEP, la commune et le bénéficiaire de l'extension.

Cette convention a pour objet de préciser les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable du lieu-dit précité à partir du réseau public exploité par le SIAEP du Massegros. A qu'une consultation a été effectuée par la SIAEP et que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'INEO. C'est donc cette entreprise qui procédera aux travaux.

2026-124

Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à **30 878,38 € TTC**, réparti de la manière suivante :

- Participation du bénéficiaire : **11 206,96 €** ;
- Participation du SIAEP du Massegros : **9 835,71 €** ;
- Participation de la commune de Sévérac d'Aveyron : **9 835,71 €**.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Vu le projet de convention ci-joint, du mémoire technique et des plans associés ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les termes de ladite convention entre le SIAEP du Massegros, la commune de Sévérac d'Aveyron et le bénéficiaire, définissant les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable au lieu-dit « La Halte d'Engayresque ».

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la participation financière de la commune à hauteur de 9 835,71 € - les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou sous représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance
Yves DOULS